

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 0
Contre : 9
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur COURTOIS Hervé, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme GUINET Marie-Cécile, Mme DUC Géraldine, Mme CORRIGER Sandrine, Mme DUPONT Marylène, Mme THORREAU Ghislaine, Mr HOARAU Philippe, Mr PACHECO Antoine, Mr GUINET Nicolas, Mr COURTOIS Hervé

Absents excusés : Mme BRIDET Hélène, Mr PRUD'HOMME Grégory

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.04.39 – Retrait de la Commune de Boulancourt du SISS de Puiseaux

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté inter-préfectorale du 13 janvier 1973 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puiseaux ;

Vu l'arrêté inter-préfectorale du 22 décembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puiseaux ;

Vu la délibération de la commune de Boulancourt du 04 décembre 2025, notifié au SMSS de Puiseaux le 29 janvier 2026, demandant le retrait de la commune de Boulancourt du Syndicat Mixte du Secteur Scolaire de Puiseaux dès que possible ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Secteur Scolaire de Puiseaux du 4 mars 2026 portant approbation de la demande de retardit de la commune de Boulancourt du SMSS de Puiseaux au 31 décembre 2026.

Considérant la volonté de la commune de Boulancourt de se retirer du SMSS de Puiseaux

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 0 voix pour, 9 voix contre et 0 abstentions

N'APPROUVE PAS le retrait de la commune de Boulancourt du SMSS de Puiseaux au 31 décembre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 29 avril 2026
Le Maire, Hervé COURTOIS

